

Séance du 08 juin 2021

L'an deux mil vingt-un, le huit juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune de LAGUPIE, dûment convoqué le premier juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame CHAUMONT Anne-Marie, Maire de Lagupie.

Présents : Mme CHAUMONT- MM. GAVA –GUARDIOLA- DUSSEVAL Mme DUFFOUR-
MM. HOLTZSCHERER- ROUSSEL-Mme FAGOUET- Mme DELERIN- M. KWARTNIK-
Mme VALDEVIT-GIRET- M.LAMEULE -

Absent excusé : M. PIRON - Mme MANDIN- M. OFFER

Secrétaire de séance : FAGOUET Nicole

Après lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance, Madame le Maire ouvre la séance.

**DELIBERATION N°31-2021 : CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL –
ATTRIBUTION D'INDEMNITE**

Le conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Décide :

- De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations d'assistance en matière budgétaire définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- D'accorder à Mme Laurence SAGE l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de : 30.49 €

DELIBERATION N°32-2021 : SUBVENTION POUR L'ECOLE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS DE SAINTE BAZEILLE :

Suite à la création d'une école de jeunes sapeurs - pompiers au centre de secours de Sainte Bazeille dont dépend notre commune, Madame le Maire propose qu'une subvention de fonctionnement leur soit accordé pour l'année en cours.

Le conseil municipal,

- Considérant
 - o l'intérêt d'une telle école pour faire naître des vocations de futurs sapeurs-pompiers,
 - o que les encadrants de cette école sont des sapeurs-pompiers bénévoles
- après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents
 - o décide d'accorder une subvention d'un montant de 800 €
 - o Autorise Madame le Maire à procéder à la décision modificative suivante :
 - BATIMENTS PUBLICS : article 615221 : - 800 €
 - Subvention de fonctionnement aux associations : article 6574 : + 800 €

DELIBERATION N°33-2021 : AVENANT N°1 : ENTRETIEN DU BOURG :

Madame le Maire explique que suite à la création de l'aire de loisirs, l'installation de nouveaux abri-bus et des bornes à incendie, il y a lieu de revoir la prestation pour l'entretien du bourg afin d'y ajouter ces nouveaux éléments.

Le conseil municipal,

- Considérant que :
 - o la commune ne possède pas de services techniques,
 - o Qu'il y a lieu de procéder à l'entretien de l'aire de loisirs, des abri-bus et des bornes à incendie afin que la végétation soit maîtrisée
- Après avoir examiné la proposition de l'Entreprise Lescouzères et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents
- Autorise Madame le Maire :
 - o A signer l'avenant n° 1 d'un montant H.T. de 5 705.00€ pour les nouvelles prestations à savoir l'entretien de l'aire de loisirs, des abris-bus et des bornes à incendie, ce qui porte le contrat annuel de l'entretien du bourg à 12 605.11 € H.T.
 - o Dit que les autres termes du contrat demeurent inchangés

DELIBERATION N° 34-2021 entretien des chemins ruraux :

Madame le Maire explique que sur proposition de la commission de la voirie, il y aurait lieu de procéder au recalibrage de certains chemins ruraux communaux. Pour ce faire, Madame le Maire a demandé deux devis à savoir un à l'entreprise RMA et un second à l'entreprise ALVA.

Après examen de ces deux offres, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- De retenir l'offre de l'entreprise RMA pour le recalibrage du chemin « piste de cross » pour un montant H.T de 7 020.00 €
- De retenir l'offre de l'entreprise ALVA pour le recalibrage des chemins de « Mouquet » de la « Pignante » et de la « Chalosse » pour un montant H.T. de 3 405.00 €

Questions diverses :

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal du suivi des dossiers en cours à savoir ;

- Le mobilier du bâtiment destiné aux associations et aux professionnels est en cours de validation en phase avec l'architecte
- Le diagnostic énergétique des bâtiments réalisés par Val de Garonne Agglomération a été communiqué au Département en vue d'adhérer au programme de rénovation énergétique (retour à l'automne prochain)

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21 heures 45.

Les délibérations prises ce jour portent les numéros 31-2021 à 34-2021

Suivent les signatures

Commune de Lagupie- 08/06/2021

CHAUMONT Anne-Marie	
GAVA David	
GUARDIOLA David	
DUSSEVAL David	
DELERIN Séverine	
DUFFOUR Lydie	
HOLTZSCHERER Jérôme	
ROUSSEL Benoît	
FAGOUET Nicole	
KWARTNIK Grégory	
VALDEVIT-GIRET Chantal	
LAMEULE Christian	